

SAGE



**COMMISSION THEMATIQUE
GESTION DE LA RESSOURCE
29 AVRIL 2010
PRESENTATION DU TERRITOIRE**

I. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

Situé en quasi-totalité dans le département de l'Hérault, le territoire Orb - Libron occupe une superficie de 1 700 km². Les altitudes s'échelonnent entre 1 126 m au sommet de l'Espinouse et 0 m à l'embouchure de l'Orb dans la Méditerranée à Valras-Plage.



Le bassin Orb - Libron structure la partie occidentale du département de l'Hérault ; par la taille de son bassin, l'Orb est le second fleuve du département de l'Hérault. Il relie les hauts cantons adossés au Massif Central aux plages de la Méditerranée, en passant par Béziers, sur un parcours de 136 km. L'étroit bassin du Libron s'encastre dans le flanc est du bassin de l'Orb ; c'est un petit fleuve côtier, autrefois affluent de l'Orb, qui se rejette aujourd'hui en mer à 10 km de l'embouchure de l'Orb.

La marge nord-ouest du territoire est incluse dans le département de l'Aveyron et marque la limite de partage des eaux entre les bassins méditerranéen et atlantique.

Le bassin Orb-Libron, d'une superficie de **1700 km²**, recoupe une grande variété de formations géologiques, couvrant presque tous les étages géologiques.

Un fort gradient de précipitations s'observe entre la plaine littorale - 600 mm - et les reliefs les plus élevés, où la pluviométrie annuelle atteint 1500 mm. Ces caractéristiques climatiques se traduisent sur le plan hydrologique par des épisodes d'étiage sévère et des épisodes de crues torrentielles. Outre le Jaur, les affluents les plus importants de l'Orb sont la Mare, le Vernazobres et le Lirou en rive droite, le Gravezon et le Taurou en rive gauche.

A l'exception des basses vallées où l'occupation des sols est majoritairement agricole, le territoire est couvert d'espaces naturels variés qui constituent un patrimoine environnemental de qualité, partiellement inclus dans le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Une grande partie de ces espaces est classée en ZNIEFF : grands ensembles forestiers de la Montagne Noire, des Monts d'Orb et de l'Escandorgue, domaines du Caroux et de l'Espinouse, lac et tourbières du Saut de Vézoles, gorges de l'Orb, boisements rivulaires de l'Orb et de la Mare, etc. Les zones identifiées comme Sites d'Intérêt Communautaire au titre de la directive Habitat ou comme Zones de Protection Spéciale au titre de la directive Oiseaux sont notamment les montagnes de l'Espinouse et du Caroux, le Minervois, ainsi que certaines zones humides littorales.

Le sud du territoire est traversé par le Canal du Midi, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, voie fluviale historique et emblématique, remarquable pour ses valeurs techniques et paysagères et les usages qu'il soutient.

Le littoral, sablonneux, était autrefois constitué de marais et d'étangs, progressivement asséchés ; les aménagements touristiques ont accentué la disparition de ces milieux ; quelques étangs persistent, dont les deux principaux, ceux de la Grande Maire et de l'ancien grau du Libron, situés entre Sérignan et Vias,.

II.CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE

Les **94 communes** du territoire totalisent une population de 180 000 habitants, dont 40% résident à Béziers (73 500 habitants), seconde ville du département de l'Hérault ; si l'on excepte Béziers, le périmètre compte 3 communes entre 5000 et 7000 habitants (Bédarieux, Sérignan et Vias) et 17 communes entre 2000 et 4000 habitants.

Les $\frac{3}{4}$ des habitants sont installés dans les plaines alluviales. Cette population a augmenté de 4% entre 1990 et 1999, après une phase de régression dans les années 80 ; la croissance s'est accélérée depuis 1999, surtout dans le Biterrois, qui enregistre un développement légèrement plus rapide que celui du département de l'Hérault (au second rang des départements français les plus dynamiques) avec un taux de l'ordre de 1,6 % par an. La croissance démographique concerne essentiellement les communes littorales et celles de la périphérie de Béziers : certaines ont vu leur population multipliée par 2, voire 3 sur les 30 dernières années ; Béziers, après avoir régressé dans les années 80 et 90, a repris une phase de croissance.

Le taux d'accroissement des surfaces urbanisées est nettement supérieur au taux de croissance démographique : dans le Biterrois, la consommation du territoire a été de près de 30% entre 2000 et 2007 ; l'étalement des tâches urbaines est particulièrement mal maîtrisé dans les communes au nord de Béziers, du fait d'un fort développement des lotissements de maisons individuelles. Ce phénomène est lourd de conséquence sur le plan environnemental.

La population estivale totale peut atteindre le double de la population permanente, la capacité d'accueil du territoire s'élevant à 180 000 lits, dont les $\frac{3}{4}$ sont dans les stations balnéaires du littoral : Vendres, Valras, Sérignan, Portiragnes et Vias.

Le taux d'activité est de l'ordre de 40%, inférieur de 2 points à la moyenne départementale. Le taux de chômage a nettement diminué depuis la fin des années 90 mais reste élevé par rapport à la moyenne nationale : il est de 12%, comme celui du département.



Patrimoine naturel



L'agriculture et l'industrie emploient chacun 7% de la population active, la construction 9% et les commerces et services 77% ; la part des services et de la construction a augmenté ces dernières années alors que les emplois dans l'agriculture et l'industrie ont régressé. Le territoire demeure néanmoins rural, avec une proportion d'emplois agricoles double de celle du département.

La viticulture, redynamisée par la production de vins de qualité (Faugères, Saint-Chinian, Minervois), occupe une place encore dominante dans l'économie du territoire. Le domaine viticole du biterrois demeure un des premiers pôles de production de vin en Europe, bien que la politique d'arrachage définitif ait déjà conduit à réduire d'un tiers le vignoble, et pourrait se solder par une diminution de 50% du vignoble actuel d'ici 2020. La question du devenir des surfaces libérées est posée. Outre les pertes d'emploi, cette évolution s'est accompagnée d'une forte réduction du nombre de caves coopératives et du développement des productions AOC (20% du vignoble).

Sur la moyenne vallée de l'Orb, la vigne occupe plus de 80% de la SAU. Sur les basses plaines, les productions agricoles sont plus diversifiées : cultures céréalières et industrielles, légumes et fruits ; les grandes cultures tendent à s'accroître par l'arrachage de vignes. La déprise agricole est assez sensible dans la partie amont du bassin, mais le secteur de Bédarieux conserve une vocation agricole : vignes, céréales, vergers. Quelques exploitations d'élevage - ovins et volailles - sont concentrées sur le haut-bassin.

L'activité minière a profondément marqué l'histoire de la région : mines de charbon de Graissessac, plomb argentifère et zinc dans la Montagne Noire, aluminium à Bédarieux, etc. Si le secteur industriel a perdu du terrain sur l'ensemble du territoire, Béziers avec sa périphérie est un pôle industriel important au niveau régional grâce au secteur du travail des métaux, qui regroupe 26 entreprises et 850 emplois.

Durant plusieurs décennies, la moyenne vallée de l'Orb ainsi que les secteurs aval de certains affluents ont été le siège d'une activité massive d'extractions de matériaux alluvionnaires en lits mineur et majeur. Les extractions en lit mineur ont cessé depuis plusieurs années, mais les répercussions sur la dynamique physique des cours d'eau persistent ; 3 exploitations en lit majeur sont encore en activité sur les bords de l'Orb à Thézan-les-Béziers, Maraussan et Cazoul les Béziers.

Les activités touristiques ont connu un essor important depuis les années 70 ; elles intéressent les hauts cantons mais surtout la frange littorale et sont essentiellement tournées vers les loisirs liés à l'eau. Le tourisme balnéaire provoque des afflux massifs de populations dans des stations balnéaires de seconde génération, construites ex-nihilo au détriment des espaces naturels littoraux ; ainsi, les populations de Valras et de Vias sont multipliées par 7 en saison estivale. Le littoral dispose de 3 ports de plaisance : Sérignan (320 anneaux), Valras (280 anneaux) et Vendres (200 anneaux) ; à noter un projet d'extension du port de Sérignan, visant la création de 500 anneaux supplémentaires. A Vias, Europark, le plus grand parc forain fixe de France, accueille plus de 400 000 visiteurs / an.

A Lamalou-les-Bains, le thermalisme a généré le développement d'un important secteur santé et de structures d'hébergement et de services, qui font de cette ville le troisième bassin d'emploi de la zone, derrière Béziers et Bédarieux. Au nord du territoire, l'exploitation des eaux de source d'Avène a donné naissance à un centre thermal et touristique et à une usine de fabrication de cosmétiques : établissement Pierre Fabre, marque « Avène ». Les eaux de la Vernière, aux Aires, sont également embouteillées et commercialisées.

Composantes et dynamique du territoire



III.DYNAMIQUE AUTOUR DE LA GESTION DE L'EAU ET ACTEURS

Deux Contrats de rivière successifs ont été portés par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb. Un premier Contrat de rivière a été signé en 1996 sur le bassin de l'Orb, porté par le Conseil général de l'Hérault ; un an plus tard était créé le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb (SMVO), pour prendre en charge cette procédure et aussi assurer les missions de coordination des acteurs du Contrat, d'organisation de la concertation, de maîtrise d'ouvrage des études générales, de formation et sensibilisation.

Le Contrat, qui s'est déroulé de 1997 à 2003 a permis :

- de mettre en place une politique pérenne de restauration-entretien des cours d'eau, qui s'appuie sur 10 structures intercommunales à l'échelle des sous-bassins, la cohérence des interventions étant assurée par les 2 techniciens de rivière du SMVO ;
- de faire avancer les opérations d'amélioration de l'assainissement des collectivités sur certains secteurs dégradés ;
- de développer et partager la connaissance sur différents thèmes, notamment celui du risque inondation.

Le bilan du premier Contrat a fait apparaître que des efforts importants devaient encore être accomplis pour améliorer la qualité des cours d'eau sur des zones qui demeurent altérées, en cohérence avec les objectifs de bon état, et traiter de nouvelles problématiques telles que la gestion quantitative des ressources en eau et la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole. C'est pourquoi le Comité de rivière, le SMVO et les partenaires déjà mobilisés pour le premier Contrat ont décidé collectivement la réalisation d'un second Contrat Orb, signé en juillet 2006.

Le second Contrat répondait principalement à quatre objectifs :

- contribuer à la satisfaction des objectifs de bon état des masses d'eau et au respect de l'objectif baignade sur certains tronçons prioritaires ;
- réduire la contamination des eaux souterraines par les pesticides d'origine agricole ;
- améliorer les connaissances sur les ressources et les prélèvements, de façon à évaluer l'équilibre besoins - ressources ; rationaliser et sécuriser l'approvisionnement en eau potable ;
- restaurer la libre circulation des grands migrateurs ; préserver et valoriser les potentialités biologiques des milieux aquatiques.

Les acteurs du territoire

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb (S.M.V.O), créé en 1997, regroupait le Département de l'Hérault et 79 communes du bassin versant de l'Orb. Les EPCI en place n'ayant pas pris les compétences exercées par le S.M.V.O, ce sont donc les communes qui adhèrent au Syndicat Mixte.

Les communes du bassin versant du Libron ont sollicité leur adhésion, via le Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Libron (SIGAL) au S.M.V.O. En 2008, le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb a été rebaptisé Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL). Son périmètre d'action est depuis élargi à la vallée du Libron, où il exerce les missions statutaires suivantes : « le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron, a pour objet de faciliter, dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides, l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements situés dans son périmètre d'action, qu'elles soient membres ou non du Syndicat Mixte, ceci dans le but d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'action publique. Pour cela, il assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil. »

Parmi les structures de gestion ayant des compétences dans le domaine de l'eau, il convient de citer, outre le SMVOL :

- 10 structures maîtres d'ouvrage des travaux de restauration - entretien des cours d'eau, qui couvrent la quasi-totalité du linéaire : Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Libron (SIGAL), SIVU de la Mare, Syndicat Mixte d'Etude et de Travaux sur l'Orb, le Gravezon et leurs affluents (SMETOGA), SIVU de l'Orb, du Rieupourque et du Bitoulet, SIVU Moyenne Vallée de l'Orb, Syndicat du Lirou, Communauté de communes Orb - Jaur, CC du Saint Ponais, CC du Saint-Chinianais et enfin le Syndicat Béziers - la Mer ;
- la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABEM), qui gère l'assainissement et l'approvisionnement en eau potable sur son territoire ;

- 8 syndicats intercommunaux de gestion de l'AEP : SIVOM Orb - Gravezon (également compétent en assainissement), SIAEP Vallée de la Mare, SIAEP Vallée du Jaur, SIAEP Rive Gauche de l'Orb, SIAEP Pardailhan, SIAEP Vernazobres, SIAEP Thézan - Pailhès, SIVOM d'Ensérune ;
- le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien (SMETA) : créé en 1996 pour promouvoir une gestion durable de l'aquifère profond des sables astiens, le SMETA regroupe la CABEM, 8 communes, les chambres consulaires et le Conseil général de l'Hérault

Les EPCI du territoire ont parfois pris des compétences de gestion des cours d'eau, en plus d'attributions dans le domaine de l'assainissement et des déchets. Outre les 3 communautés de communes déjà citées, 10 autres intéressent le territoire ; à noter que la commune de Vias fait partie de la communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

- Parmi les acteurs de la protection des milieux naturels, le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc couvre une grande partie amont du bassin Orb - Libron ; créé en 1973 et regroupant 92 communes de l'Hérault et du Tarn, le Parc dispose d'une charte, actuellement en cours de révision, qui souligne que « l'économie de l'eau est porteuse de perspectives importantes pour le territoire du Parc ». La restauration de

Territoires de projet

